

Les subsides

M. le vice-président: A-t-on des questions à poser? Dans la négative, j'accorde la parole au député de Sarnia-Lambton (M. Cullen).

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie aussi le ministre des Approvisionnement et Services (M. Blais) de ses applaudissements.

Je tiens tout d'abord à féliciter le président du Conseil privé (M. Pinard), qui a eu fort à faire à une époque difficile pour essayer de faire adopter des mesures législatives, des motions et des exposés budgétaires à la Chambre des communes. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis quelque temps n'hésitent pas à dire à tout venant que l'atmosphère à la Chambre récemment a été chargée, amère et peu propice à la collaboration. Dans ces conditions, le président du Conseil privé s'est très bien acquitté de sa tâche si l'on songe à toutes les mesures qu'il a réussi à faire adopter.

La session actuelle a dû être prolongée pour d'excellentes raisons. Pour être juste, il faut reconnaître que, comme l'a dit mon ami le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui essayait de se montrer impartial, il y a des problèmes ou des torts des deux côtés. Ce que nous devons faire au Parlement, c'est nous efforcer de surmonter ces problèmes. Je regrette donc que la motion à l'étude soit inscrite au nom du chef de l'opposition officielle (M. Nielsen) parce qu'il est imbu de parti pris, que ce soit comme député du Yukon, comme leader parlementaire ou comme chef de l'opposition officielle. C'est ainsi qu'il est, c'est un dur à cuire. Par ailleurs, sa façon d'aborder un discours sur le Parlement et le fonctionnement du Parlement nous incite toujours, de ce côté-ci de la Chambre, à riposter sur le même ton.

J'ai révisé mon propre discours au moins trois fois à cause du ton de ses observations. Après toutes les années qu'il a passées à la Chambre des communes, surtout comme leader de l'opposition officielle à la Chambre, j'aurais cru qu'au lieu de se contenter de critiquer ce qui se passe maintenant et de parler de ce qui lui déplaît, il aurait pu adopter une attitude plus positive quant aux changements à apporter. Tout comme mon ami et collègue, j'espérais que le chef de l'opposition officielle finirait par dire quelque chose de positif et faire un apport utile au débat. Après tout, la motion est inscrite en son nom. Son discours laissait cependant bien à désirer de ce côté.

J'ai aussi écouté très attentivement le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il a laissé entendre que, même si le gouvernement est majoritaire, il n'est pas en droit de penser qu'il devrait pouvoir faire adopter ses mesures législatives automatiquement après un débat rapide et facile, comme si le Parlement était une usine. Lui et moi savons très bien que ce n'est pas ce que veut le gouvernement actuel ni n'importe quel gouvernement majoritaire, que ce soit ici ou ailleurs. Il faut reconnaître, cependant, qu'un parti élu pour gouverner le pays a le droit de faire adopter les mesures qu'il présente, comme on le reconnaît au Parlement de Westminster.

Ce que nous avons le droit d'exiger à la Chambre, que nous siégeons à l'arrière-ban du côté du gouvernement ou encore du côté de l'opposition, c'est que les mesures qui nous sont présentées soient examinées convenablement pour convaincre s'il y a lieu le gouvernement de les retirer, de les modifier immédiatement ou d'y proposer des amendements à l'étape de l'étude au comité. C'est la raison d'être des débats de la Chambre. C'est ce que croit le gouvernement lorsqu'il présente une mesure. N'oubliez jamais que lorsqu'une loi est présentée, elle n'a pas été concoctée par le ministre ou le gouvernement pendant la nuit. Elle est le résultat de nombreuses heures de labeur de la part du personnel ministériel et des collaborateurs du ministre, entre autres. Elle est étudiée aux réunions du caucus et par les comités du cabinet avant de voir le jour à la Chambre. La loi a déjà été passablement débattue avant même d'être présentée à la Chambre.

• (1610)

Cela ne veut pas dire qu'une loi est parfaite au moment où elle est présentée, bien au contraire. De nombreuses mesures législatives que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre ont été modifiées par la suite et cela, à leur grand avantage.

Le député de Nepean-Carleton a parlé de l'immigration. Je ne veux pas m'attribuer le mérite du merveilleux travail qu'a accompli feu Bob Andras. C'est lui qui a eu l'idée de charger ce comité de parcourir le pays pour recueillir l'opinion des Canadiens. Malheureusement, ils sont encore trop nombreux ceux qui n'ont pas su profiter de cette magnifique occasion de se faire entendre. Beaucoup de gens ont assisté aux audiences dans le seul but de critiquer et ont ainsi perturbé un bon nombre d'entre elles.

Je n'oublierai jamais l'honorable Martin O'Connell, qui a présidé ce comité. Personne n'était plus que lui décidé à faire quelque chose pour améliorer la procédure canadienne en matière d'immigration. Trop souvent, son comité s'est vu aux prises avec des gens grossiers, criards et incapables de présenter une argumentation valable. En fin de compte, ce comité a présenté un splendide rapport.

Je tiens à dire qu'on se permet de trop nombreuses critiques faciles à l'égard du premier ministre (M. Trudeau), l'accusant en fait de ravalier le Parlement. Nous devrions nous rappeler, je crois, que c'est le premier ministre actuel qui s'est rendu compte que le gouvernement et les ministres avaient accès à l'administration publique et à une importante documentation d'appoint qui n'était pas accessible aux partis de l'opposition. Il a cru bon de mettre des fonds de recherche à la disposition des partis d'opposition afin qu'ils puissent avoir de meilleurs services de recherche et faire inscrire des questions plus éclairées au *Feuilleton*, faire de meilleures interventions et prendre position en meilleure connaissance de cause. Un député n'aurait ainsi plus à compter sur l'aide d'une ou deux personnes seulement ou d'un petit groupe au service de tous. Tout cela, afin que l'opposition soit mieux informée, qu'elle ait accès à davantage d'information sur les questions abordées à la Chambre.